

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Nº 23-11

En exercice: 29

Présents: 26 à l'ouverture de la séance à 20h37

Votants: 29

Date de la convocation: 10 mars 2023 par courrier et par voie dématérialisée

Date de l'affichage: 10 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le seize mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire,

Étaient présents (26) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD, Mme SALIOT, M. ROTH, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. BLONDAZ-GÉRARD, M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE.

Pouvoirs (3): Mme BOYER à Mme BELMIN;

Mme ASCHEHOUG à M. BLONDAZ-GÉRARD ;

Mme POULLOT à Mme GIRE

Absents (0):

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à vingt heures et trente-sept minutes.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, À L'UNANIMITÉ ;

Pour (25): M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU. M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, Mme BOYER (pouvoir à Mme BELMIN) M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD, Mme SALIOT, M. ROTH, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. BLONDAZ-GÉRARD, Mme ASCHEHOUG (pouvoir à M. BLONDAZ-GÉRARD), M. DUVIVIER,

Contre (0)

Abstention (4): Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POULLOT (pouvoir à Mme GIRE).

Monsieur le Maire constate le quorum.

OBJET - DÉLÉGATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE L'AUTORISANT À SIGNER L'ACTE DE SOUS-TRAITANCE DE LA SOCIETE VITTE DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE LA MÉDIATHÈQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que la commune a attribué le marché de construction de la médiathèque par délibération nº 22-100 le 8 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la proposition de sous-traitance de la société VITTE avec paiement direct en vue de confier des travaux de V.R.D et d'aménagements extérieurs pour la société :

TP GOULARD

92 rue Gambetta 77210 AVON N° Siret: 906 650 460 00015

Montant sous-traité : 239 000 € HT la TVA étant due par le titulaire.

Accusé de réception en préfecture 077-217700376-20230316-DELIB_23-11-DE Date de télétransmission : 20/03/2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratife de Medianju da ABINATE DE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratife de Medianju da ABINATE DE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratife de la présente de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa publicité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré À LA MAJORITÉ;

Pour (24): M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, Mme BOYER (pouvoir à Mme BELMIN) M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD, Mme SALIOT, M. ROTH, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POULLOT (pouvoir à Mme GIRE).

Contre (5): M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. BLONDAZ-GÉRARD, Mme ASCHEHOUG (pouvoir à M. BLONDAZ-GÉRARD), M. DUVIVIER.

Abstention (0):

DÉCIDE de signer la déclaration de sous-traitance de la société VITTE pour la société TP GOULARD;

DIT que le montant sous-traité est de 239 000 € HT la TVA étant due par le titulaire ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente déclaration de sous-traitance.

POUR EXTRAIT CONFORME

CERTIFIÉ **EXECUTOIRE PAR LE MAIRE COMPTE TENU DE LA RECEPTION EN** PREFECTURE ET DE LA PUBLICITÉ LE

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 16 mars 2023

Le Maire

L'Adjointe au Maire La secrétaire de séance

David DINTILHAC

Nathalie VINOT